



COMPTE-RENDU DE L'ATELIER HABITANTS N°3

*Projet de parc éolien La Voirine
Commune de Méliny-le-Grand*

15 janvier 2025 – Mairie de Méliny-le-Grand



SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Ce compte-rendu est une synthèse des sujets abordés par les participants et les intervenants tout au long de l'atelier. Il n'est pas la retranscription littérale de l'intégralité des échanges.

INTRODUCTION

Dans le cadre du développement du projet éolien projeté sur la commune de Méliny-le-Grand, l'Agence Tact accompagne Locogen dans **la démarche d'information et de concertation** mise en place sur le territoire. Celle-ci inclut la mise en place de temps d'échanges entre le porteur de projet et les habitants.

Dans ce contexte, un cycle d'ateliers est proposé à ces derniers. Il **vise à leur présenter les enjeux de l'éolien, faire émerger des sujets de discussion, échanger sur des mesures d'accompagnement adaptées au territoire, et répondre à leurs divers questionnements.**

À la suite des deux premiers ateliers qui se sont tenus en septembre 2023 et en juin 2024, les participants ont assisté à un troisième temps d'échange, le 15 janvier 2025 : il a permis de présenter le scénario d'implantation et l'étude d'impacts associée et d'évoquer les mesures d'accompagnement envisagées. Un temps d'échange et de question/réponse était également prévu pour répondre aux préoccupations.

Étaient présents :

- **Dominique WAGNER**, Maire de Méliny-le-Grand ;
- **Jean-Luc FROMONT**, 1^{er} Adjoint ;
- **5 habitants.**

- **François BAUDIN**, Chef de projet éolien chez Locogen ;
- **Pauline SÉGARD**, Cheffe de projet concertation à l'Agence Tact ;
- **Lila Chaouat**, consultante à l'Agence Tact.



DÉROULÉ DE L'ATELIER

L'atelier s'est déroulé en 3 temps distincts :

1

INTRODUCTION DE L'ATELIER

- Rappel du cadre des ateliers
- Rappel de la démarche d'information et de concertation en cours

2

AVANCÉES DU PROJET

- Rappel des caractéristiques du projet
- Présentation de l'implantation
- Étude d'impacts

3

RECUEIL DES PRÉOCCUPATIONS ET AVIS

- Recueil des préoccupations
- Session de question / réponse



Des temps de questions/réponses étaient également prévus. Dans la pratique, des questions ont été posées tout au long de l'atelier, auxquelles l'équipe-projet a répondu.

LE CADRE DE L'ATELIER

Cet atelier s'inscrit dans la démarche d'information et de concertation mise en place par Locogen dans le cadre du projet éolien de La Voirine.



L'OBJECTIF ?

Fournir des informations fiables et claires sur le projet, répondre à toutes les questions de la façon la plus précise possible.



LE PUBLIC INVITÉ ?

Les participants aux ateliers n°1 et n°2.



CONTENU ET CALENDRIER

Atelier 1 : Le développement éolien, contexte et étapes (12 septembre 2023)

Atelier 2 : États initiaux et scénarios d'implantation (26 juin 2024)

Atelier 3 : Quelles retombées et mesures d'accompagnement pour ma commune ? (15 janvier 2025)

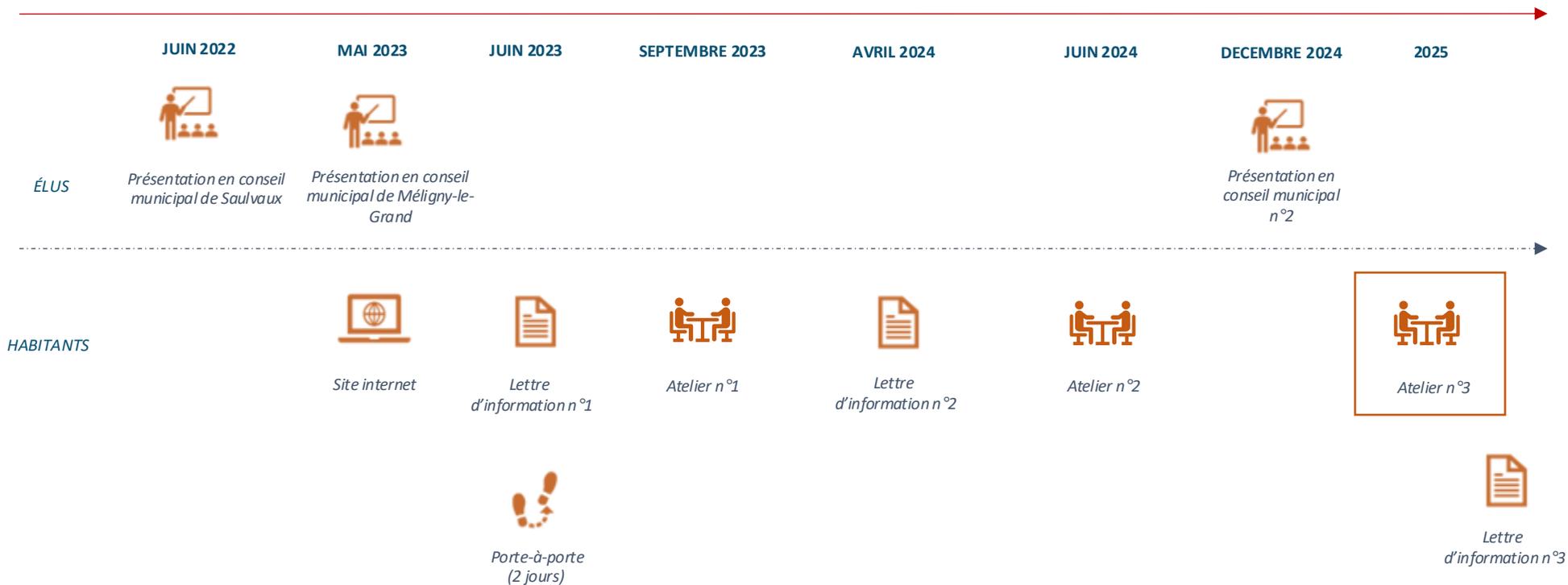
Un compte-rendu de chaque atelier a été réalisé et mis à disposition sur le site internet de projet.

LA DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Objectifs et calendrier



- Informer la population et les élus des avancées du projet éolien
- Recueillir les attentes et préoccupations des habitants de Méligny-le-Grand
- Sensibiliser les habitants aux enjeux énergétiques et répondre à leurs questionnements

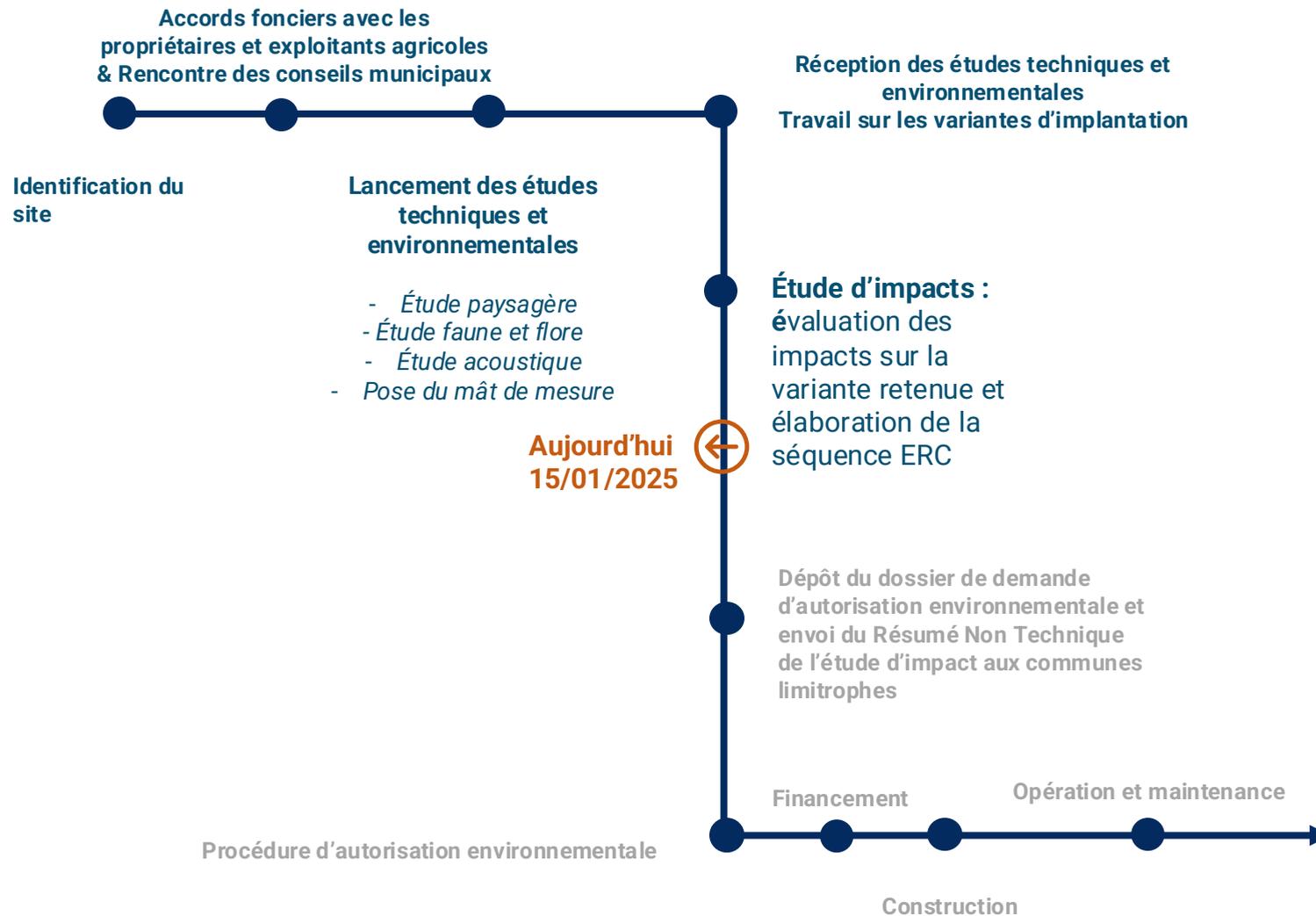




AVANCÉES DU PROJET

Où en est le projet ?
Implantation finale
Étude d'impacts et mesures ERC

OÙ EN EST LE PROJET LA VOIRINE ?



RAPPEL SUR... LES ÉTUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Les études techniques et environnementales sont également appelées « études préalables » : elles font une « photographie de l'existant », de l'environnement avant la construction des éoliennes. Cela permet de juger de la pertinence d'un parc éolien à cet endroit, et d'avoir un cadre de référence dans plusieurs domaines en vue de l'étude d'impacts.



Étude de la faune et de la flore



Étude paysagère



Étude acoustique



Mesure du vent

Sur la base de ces études, l'implantation finale du projet a été définie



IMPLANTATION FINALE



5 machines



Hauteur de
150m de bout
de pale*



3,4 MW de
puissance
unitaire
installée



Une distance
minimum de
940m à la
première
habitation

SOIT 17 MW DE
PUISSANCE
INSTALLÉE AU
TOTAL



* Soit 30m de plus que les éoliennes déjà installées à Méligny-le-Grand, une différence qui ne sera pas visible à l'œil nu.

L'ÉTUDE D'IMPACTS

Pour donner suite aux résultats des études préalables, une étude d'impact est réalisée. Elle apprécie les conséquences d'un projet sur une zone d'implantation potentielle. Alors que les études préalables étudient la zone avant que le projet ne soit réalisé, l'étude d'impact anticipe les implications réelles du projet éolien sur cette même zone.

Le bureau d'étude qui est chargé de sa rédaction formule des recommandations pour éviter, réduire et compenser les impacts potentiels : cette séquence est appelée ERC et est inscrite dans le code de l'Environnement.



Impacts sur le milieu
humain



Impacts sur le milieu
naturel



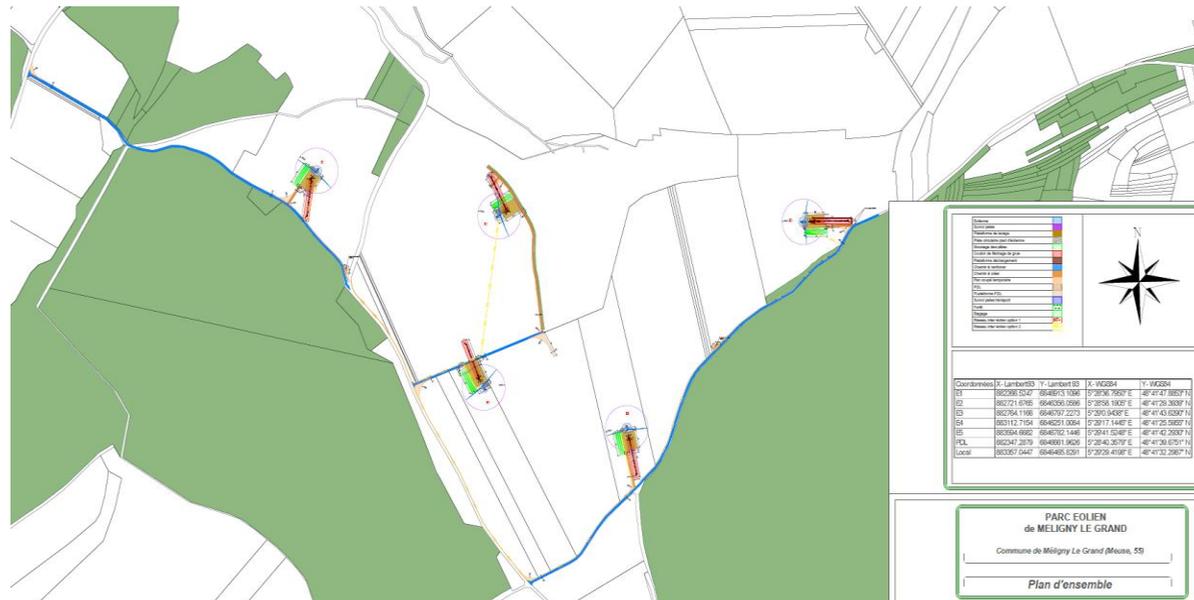
Impacts paysagers

IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN

Utilisation de terres agricoles

- *Le projet ne consommera que peu de surfaces agricoles, notamment en raison de nombreux chemins existants. La consommation réelle de terrain est de l'ordre de deux hectares, soit une surface inférieure à la surface imposant la réalisation d'une étude relative à l'impact sur l'activité agricole.*

- Plateformes : 1,1 Ha
- Pistes d'accès : 0,9 Ha
= Un total de 2 Ha

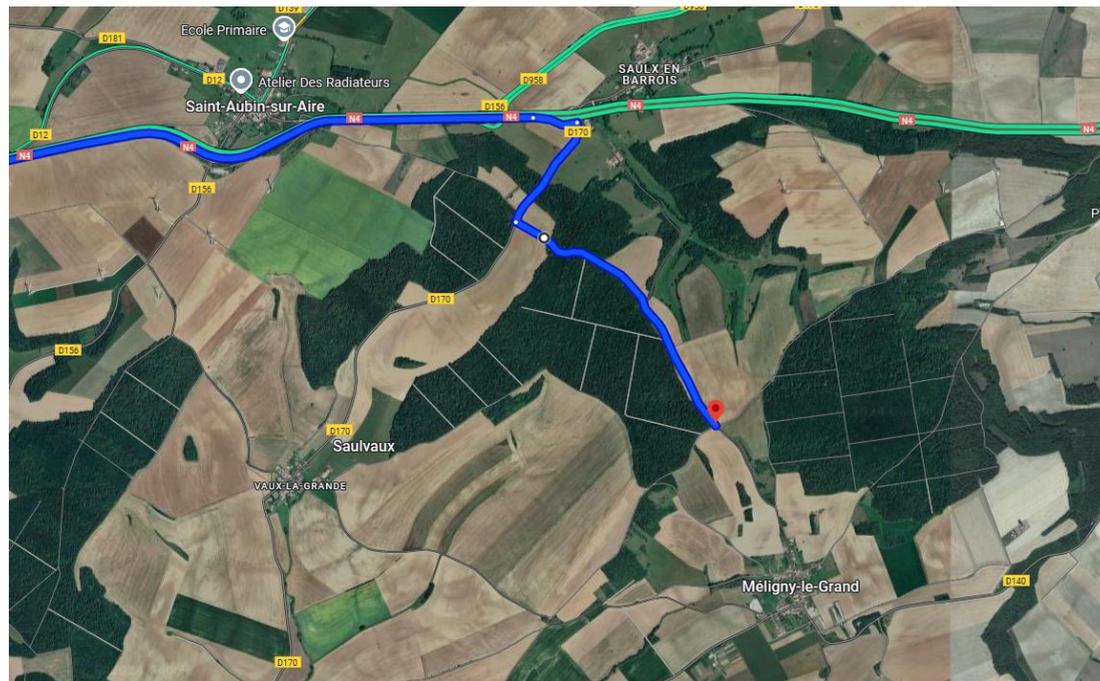
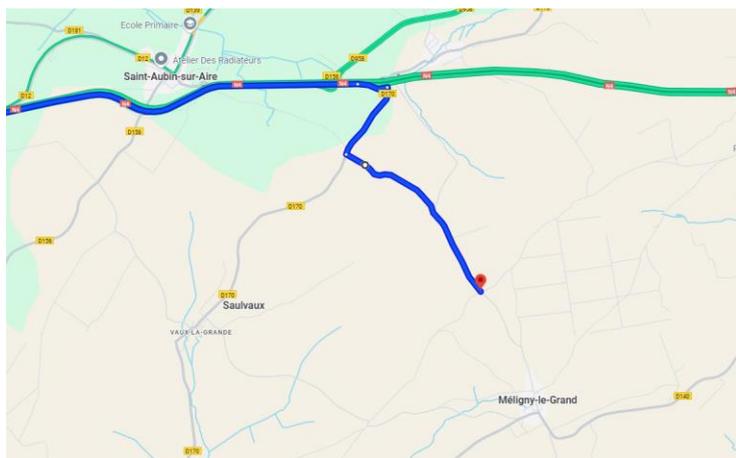


IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN

Nuisances pendant la période de construction

Pas de traversée de village
prévue

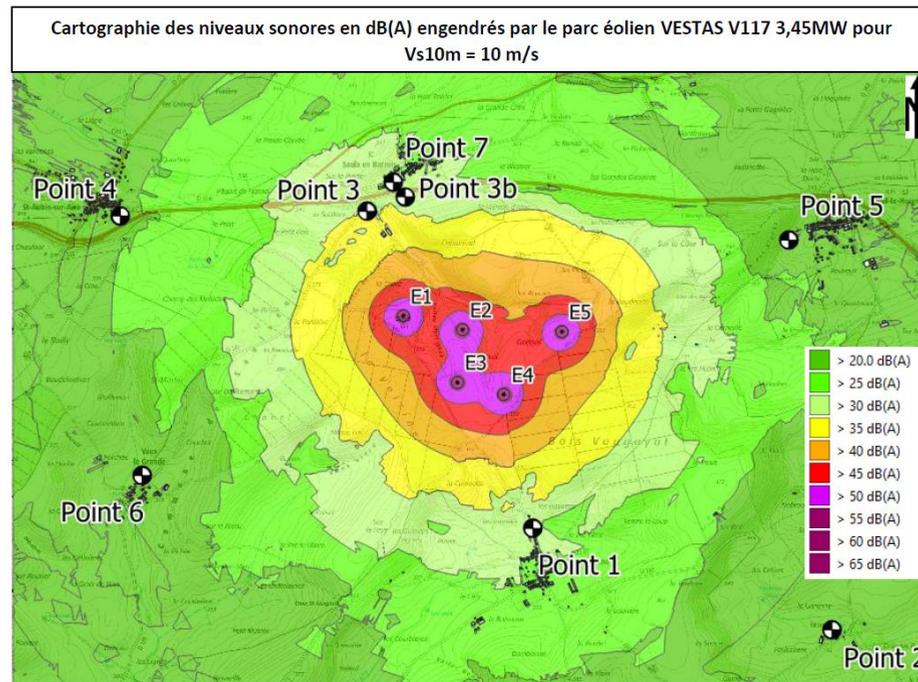
*Les camions devraient accéder
au site par la N4 située au nord*



IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN

Nuisances sonores

- Le "point 3" se situe au niveau de la maison la plus proche du projet. Le niveau de bruit se situe alors autour de **30 décibels** ce qui équivaut sur l'échelle du bruit à celui d'une chambre à coucher.
- Les zones de boisements devraient faire « tampon » et atténuer l'impact sonore du parc.
- Le projet respecte les seuils réglementaires (+3 dB la nuit, +5 dB le jour). De ce fait, aucun bridage ne devrait être nécessaire.

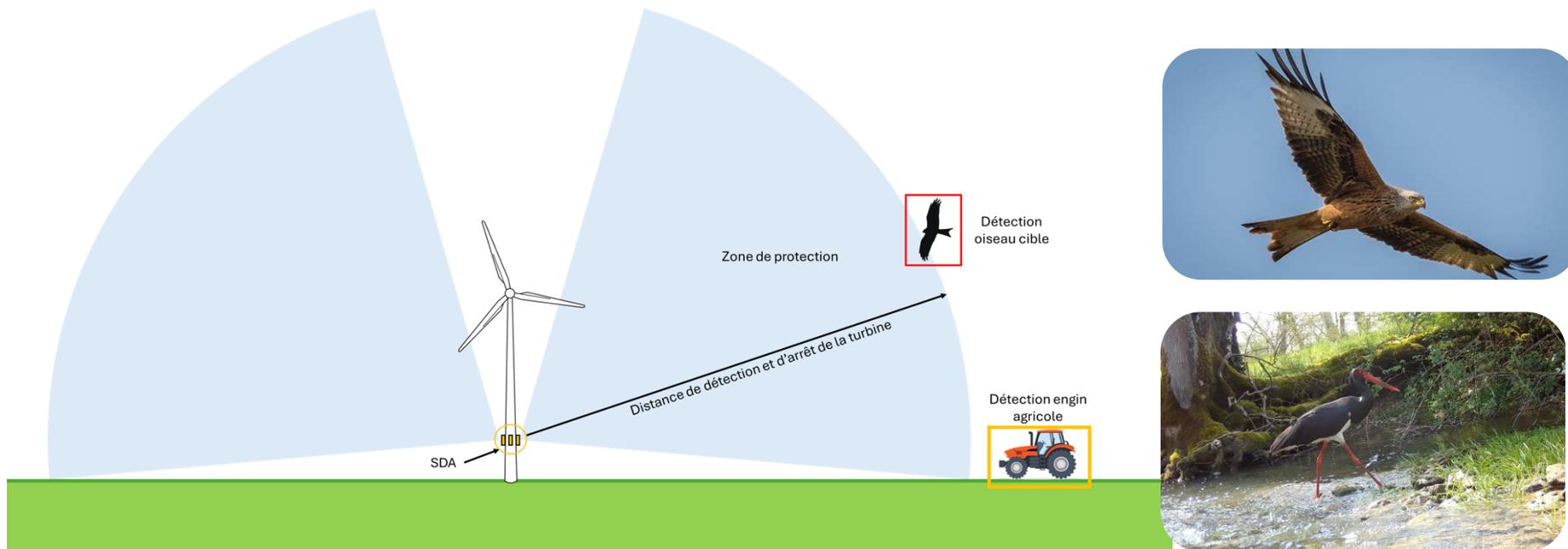


IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

Des mesures ciblées pour le milan royal et la cigogne noire

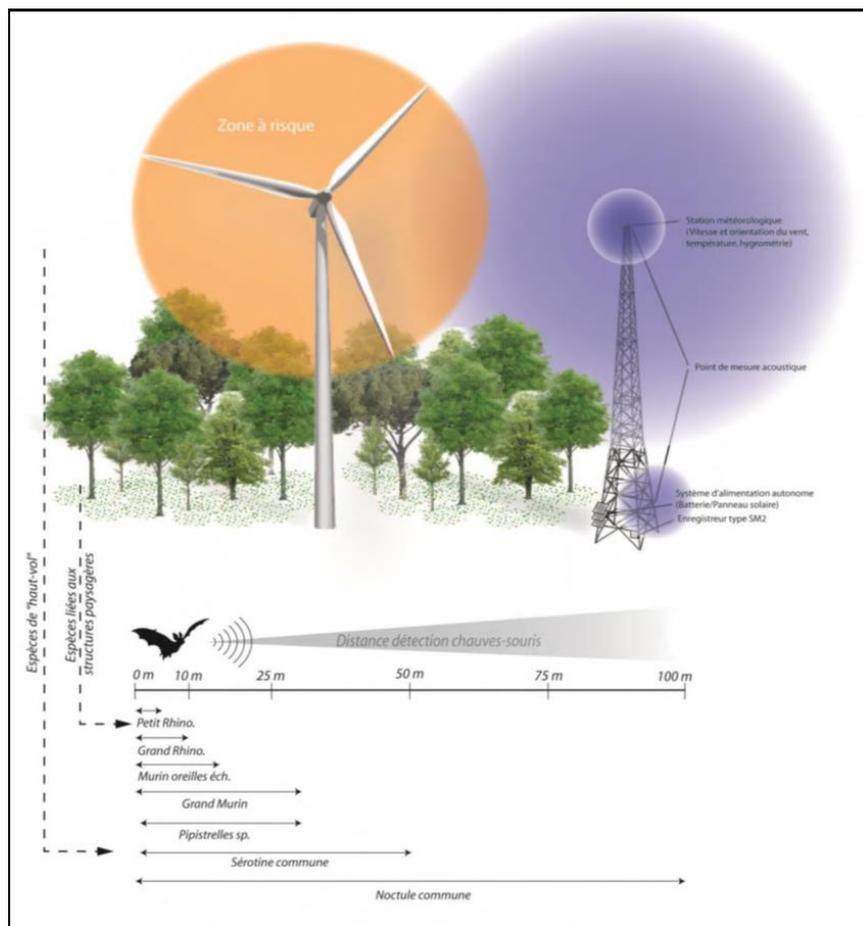
Mesures

- Mise en place d'un SDA (Système de détection automatique de l'avifaune) : un système de caméra est installé sur les éoliennes et peut détecter les oiseaux d'une certaine taille. Lorsque des oiseaux sont identifiés comme des rapaces, le système ralentit ou arrête les éoliennes et ce tant que l'oiseau se trouve dans le périmètre.



IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

Des mesures ciblées pour les chauves-souris



Mesures

- Bridage paramétrique des éoliennes en faveur des chauves-souris
- Enregistrement de l'activité des chauves-souris par le mât de mesure, afin de définir un schéma de bridage couvrant 90% de leur activité.

Les chauves-souris sortent uniquement dans certaines conditions : de nuit lorsqu'il n'y a pas de pluie, pas de vent et à une certaine température. Si toutes ces conditions sont réunies, les machines s'arrêteront de fonctionner.

Ces bridages n'impactent pas significativement la production d'électricité car ils seront surtout activés lors des nuits d'été, plus courtes et souvent moins venteuses.

IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

Renaturation de cours d'eau



Mesures

- *Plantation de ripisylve*

Une **ripisylve** est l'espace d'échanges entre les milieux aquatiques et terrestres. On y trouve une végétation semi aquatique propre aux rives des cours d'eau. Ces espaces ont un rôle écologique important : la création d'habitats naturels spécifiques, le maintien de la biodiversité, notamment forestière, et la protection de la qualité de l'eau et d'une partie des zones humides.

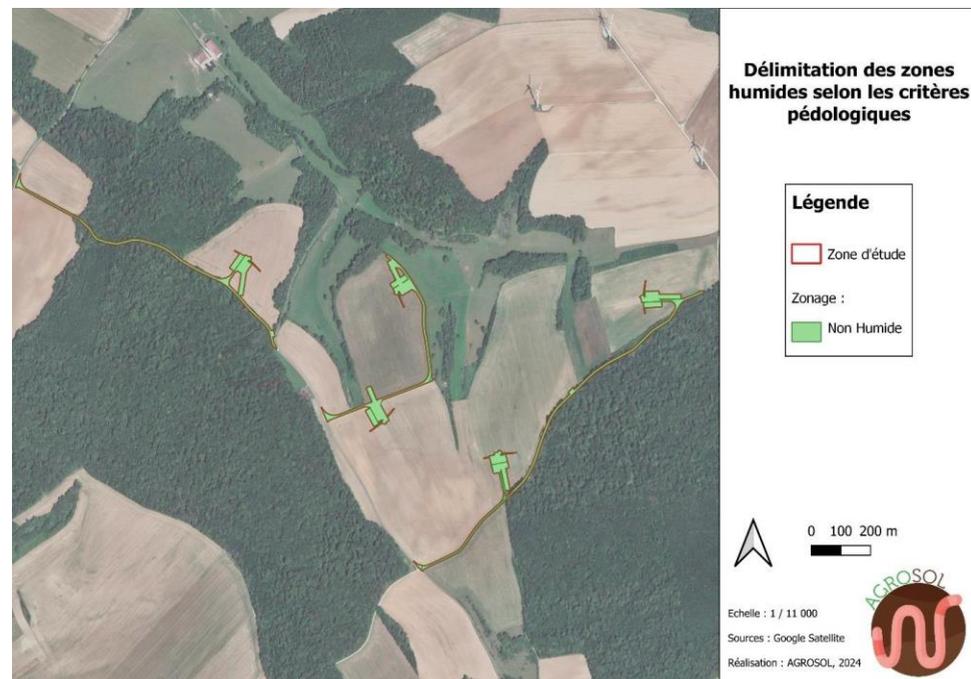
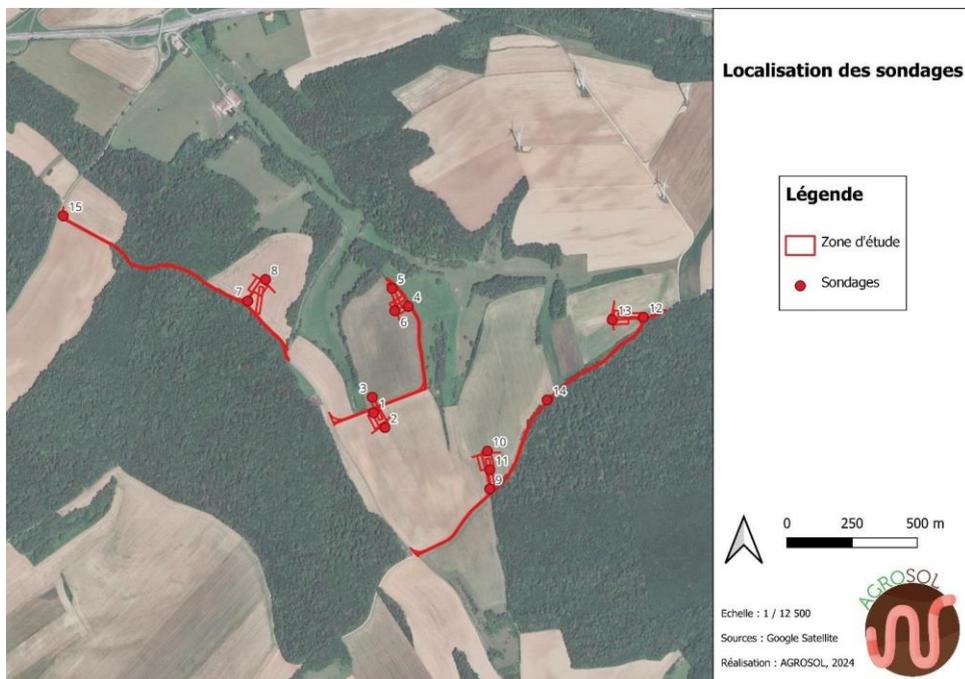
- **Aménagements pour les bovins** : des ponts, des barrières de franchissement et des descentes d'abreuvement, afin de protéger les ripisylves du passage des troupeaux.

Ces mesures ne doivent toutefois pas se situer à proximité immédiate du projet car elles peuvent attirer des oiseaux .

IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

Absence de zones humides

- *Il n'y a pas de zone humide sur la zone d'étude.*



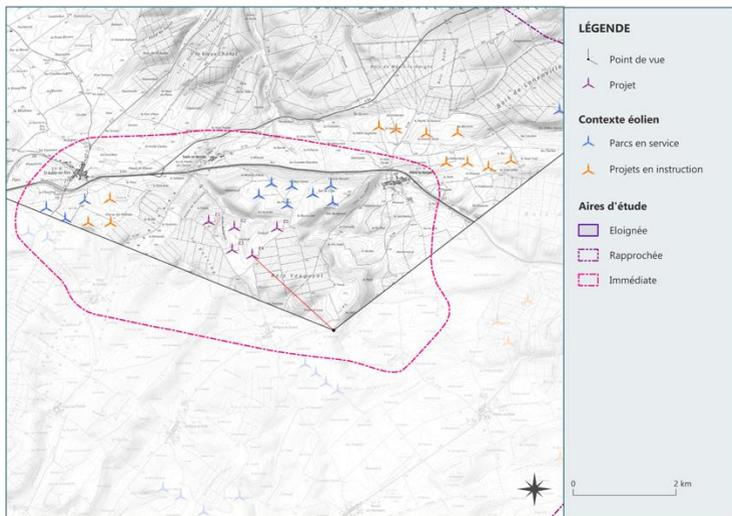
Zone d'étude



En vert, les zones non humides

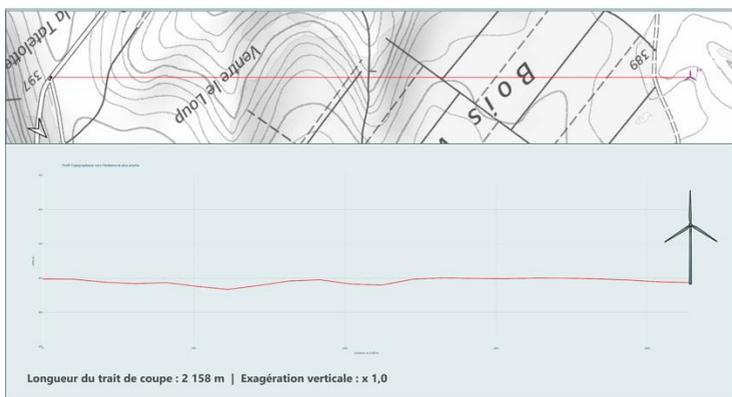
PHOTOMONTAGES

Méthode



35

points de vue

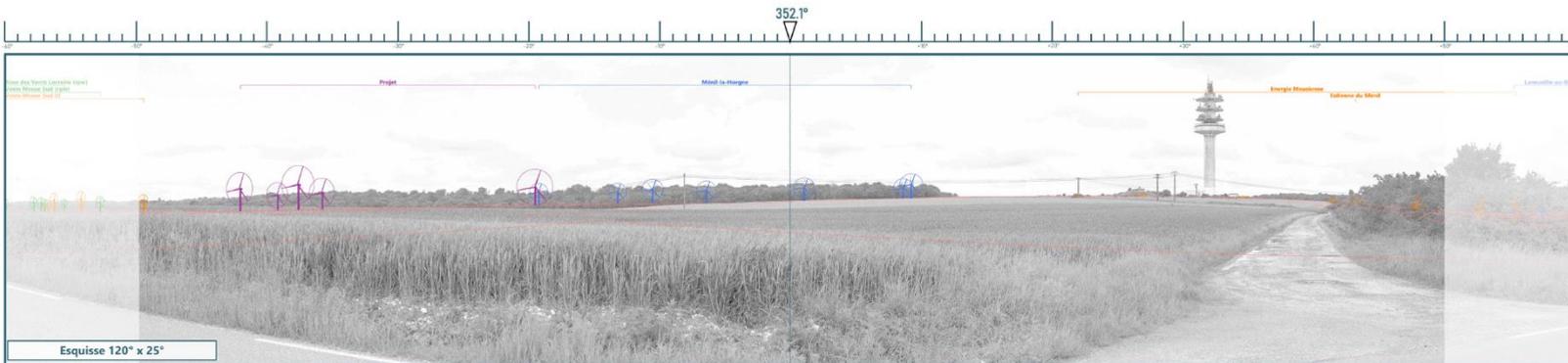


Communes de : Méigny-le-Grand, Saulx-en-Barrois, Ménil-la-Horgne, Vaux-la-Grande, Saint-Aubin-sur-Aire, etc.

Grands axes routiers : départementales D170, D140, D168 et D12, et la Nationale N4

PHOTOMONTAGES

Méthode



PHOTOMONTAGES

Depuis le sentier local à l'est de Méigny-le-Grand le long de la D140



PHOTOMONTAGES

Depuis les abords sud du village de Méligny-le-Grand via la D140



PHOTOMONTAGES

Depuis le centre-bourg de Mélnigny-le-Grand



PHOTOMONTAGES

Depuis le centre-bourg de Méligny-le-Grand

E5



RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE



Des recettes fiscales versées à :

- **La commune de Mélny-le-Grand**

- *Estimées en l'état actuel de l'organisation avec l'EPCI entre 60 000 et 70 000 euros par an*

- **La Communauté de communes de Commercy - Void - Vaucouleurs**
- **Le département de la Meuse**



Des mesures d'accompagnement :

- **Amorçage d'une réflexion pour accompagner un projet citoyen d'énergies renouvelables (intervention GECLER)**

- *Idée de créer un projet d'énergie citoyenne avec la mise en commun de panneaux solaires sur les bâtiments communaux*
- *Une série de réunions sera prochainement organisée à ce sujet*

QUESTIONS / RÉPONSES

OBSERVATIONS DES HABITANTS & QUESTIONS / RÉPONSES

« Ne sommes-nous pas près d'une zone humide / zone de captage ? »

Il n'y a pas de captage sur la zone d'étude. Nous sommes effectivement dans la zone de protection éloignée du captage de Saulx, mais cela entraîne seulement des précautions à prendre durant la phase de chantier. Bien qu'un parc éolien soit une ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement), il ne génère pas de pollution.

« Les éoliennes ne génèrent-elles pas quand même de la pollution des sols ? »

Une étude d'impact des sols sera menée en phase de pré-construction, mais la roche mère se situe environ à 20 cm de profondeur. Par conséquent, le risque de pollution est limité.

« Les entreprises chargées des études environnementales sont-elles des entreprises locales ? »

Synergis Environnement (chargé de l'étude de la faune et de la flore) a une agence à Nancy. Ater Environnements (chargé de l'étude paysagère) se situe à Compiègne, tandis qu'Orfea acoustiques (étude acoustique) a une agence à Metz. Elles sont donc toutes relativement locales.

« J'ai vu une étude allemande sur les particules de micro plastiques dégagées par l'usure des pales. Avez-vous des informations sur le sujet ? »

Au fil de l'exploitation, les éoliennes sont régulièrement inspectées et entretenues, y compris les pales. Une publication accompagnée d'une photo de pale abîmée a effectivement été relayée sur les réseaux sociaux et provient à l'origine du site d'une entreprise allemande chargée de réparer des éoliennes.

[L'AFP \(Agence France Presse\) a interrogé cette entreprise](#), qui a largement relativisé l'information. En effet, selon le directeur de cette entreprise, les besoins de matériaux pour réparer une éolienne ne dépassent pas 3 kilogrammes tous les cinq ans, loin des quantités annoncées dans la publication précitée. De plus, les composants d'une pale sont protégés par un revêtement et leur altération entraînerait une dégradation de son fonctionnement. L'entretien des pales est donc très rapidement pris en charge, avant qu'elles n'aient le temps d'impacter leur environnement.

Par ailleurs, de nombreux progrès ont été réalisés concernant les matériaux et le recyclage des éoliennes. L'ère du démantèlement commence à peine en France, c'est pourquoi la chaîne de recyclage est en cours de structuration. Les retours d'expérience permettront d'améliorer le processus.

OBSERVATIONS DES HABITANTS & QUESTIONS / RÉPONSES

« Pour quand le dépôt du dossier est-il prévu ? »

Les éléments du dossier devraient être prêts dans les prochains mois, ce qui devrait permettre un dépôt au cours du premier semestre 2025.

« À ce stade, avez-vous déjà entamé des démarches auprès de la préfecture ? »

La préfecture est informée du projet. Des réunions techniques avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement), liées aux études environnementales, ont notamment eu lieu. La prochaine étape auprès de la préfecture sera le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale pour instruction, celle-ci durant environ 2 ans.

« À Méigny-le-Grand, sommes-nous d'accord pour dire qu'il n'y aura plus d'autres projets en dehors du parc existant et de ce projet ? »

Dans les conditions actuelles, les deux zones logiques de développement sont en développement (le parc en exploitation et le projet de La Voirine). En dehors, ce sont des zones de boisement. Or, les contraintes dans ce type de zone sont très fortes et ne permettent effectivement pas de projet éolien à l'heure actuelle. Si ces contraintes devaient évoluer, nous ne pouvons pas garantir qu'il n'y aurait pas un autre projet.

OBSERVATIONS DES HABITANTS & QUESTIONS / RÉPONSES

« L'avis de la commune voisine a-t-il changé ? »

Non, la commune de Saulvaux étant toujours défavorable au projet, elle a été retirée de la zone d'étude.

« Vous allez faire un plus petit projet alors ? »

Le projet compte 5 machines, soit dans la moyenne des projets aux alentours qui comptent généralement entre 4 et 6 machines. Nous aurions pu faire plus, mais pas moins du point de vue de la rentabilité du projet soit rentable. Quant à la puissance, elle dépend de la taille des machines.

« Pourquoi la puissance installée est-elle limitée ? »

Les limites tiennent, entre autres, aux capacités des câbles de raccordement installés par Enedis. Pour augmenter la puissance, il faudrait installer deux câbles ce qui doublerait le prix du raccordement. Le prix est déjà très élevé et se paye au kilomètre à près 100 000€. Or, le projet ne se situe pas à moins de 10 km d'un poste source.

« Est-ce que les futures machines rapporteront plus que les machines aujourd'hui en exploitation à Méligny-le-Grand ? »

Oui, puisque les nouvelles machines seront plus puissantes et que les retombées fiscales dépendent de la puissance installée. Toutefois, les modes de calcul ont évolué : ils sont complexes et seront réalisés par les services de l'État.

« Les retombées financières que vous évoquez, resteront-elles les mêmes avec le temps ? »

La réponse est variable selon les taxes. Le taux d'IFER est fixé au début du projet. Celui des autres taxes, comme la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises, est redéfini chaque année. Toutefois, si la commune décide d'augmenter la taxe foncière, elle augmente également pour les habitants.

« Combien gagnent les propriétaires fonciers ? »

En général, cela tourne autour de 10 000€ à 12 000€ par an et par éolienne. Cette somme est répartie également entre le propriétaire et l'exploitant.